

# Le Partenariat Euro-Méditerranéen



La Conférence de Marseille (16 novembre 2000) a reconnu la nécessité d'un dialogue institutionnel renforcé entre l'Union européenne (UE) et les Partenaires Méditerranéens (PM) (1) sur les questions économiques et commerciales, au cœur du partenariat. La première rencontre des 27 ministres du Commerce qui se tiendra le 29 mai prochain à Bruxelles permettra d'initier ce processus de

concertation renforcée destiné à faciliter la pleine application de la relation d'association mise au point à Barcelone en 1995 et l'appropriation par les Pays Méditerranéens (PM) de ses objectifs et de ses instruments.

L'instauration d'une dynamique économique positive est en effet possible, grâce à l'ouverture politique de certains pays, à l'intégration profonde en Europe des générations post-

<sup>(1)</sup> Maroc, Algérie, Tunisie, Egypte, Jordanie, Israël, Territoires Palestiniens, Liban, Syrie, Turquie, Chypre et Malte : ces trois derniers étant par ailleurs candidats à l'adhésion à l'UE, la Libye ayant à ce stade un statut d'observateur.

immigration, des fondamentaux macroéconomiques globalement équilibrés, et un accroissement de la population active dans les 20 prochaines années qui peut constituer, sous certaines conditions, un facteur de relance de l'activité. Comme cela peut être observé dans certains pays d'Amérique latine, une fois la stabilisation macroéconomique atteinte et la libéralisation commerciale engagée, les investissements étrangers se dirigent vers ces pays, accompagnant leur modernisation. Bien que la dégradation du climat au Proche-Orient obère indirectement l'essor économique des PM, une telle évolution est possible pourvu que ces derniers jouent

simultanément le jeu de l'ouverture et des réformes.

Cette perspective est importante pour l'Union Européenne, et pour la France. Quelques chiffres en témoignent: 230 millions d'habitants sur la rive sud, dont 120 millions (soit plus que la population des PECO) ont moins de 20 ans, 300 millions à l'horizon 2020 ; un PIB de 600 Milliards €, soit une population 8 fois moins riche que celle de l'Union; une zone largement tournée vers l'UE (55% des échanges commerciaux, l'UE constituant la principale source de recettes touristiques et de transfert, notamment via les résidents méditerranéens travaillant sur le marché communautaire).

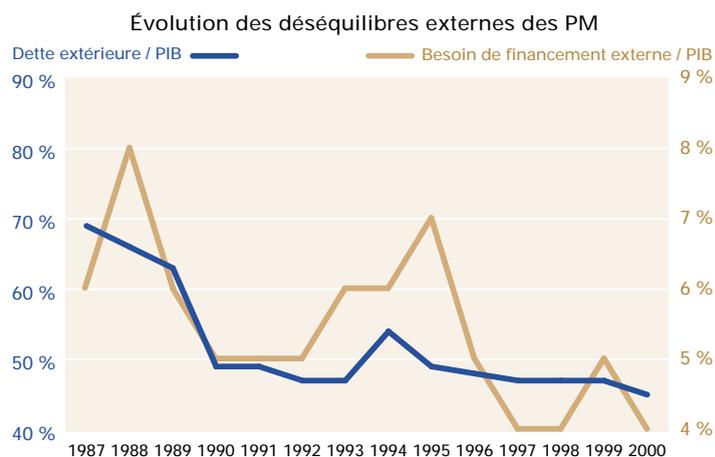
## Des équilibres économiques globalement restaurés

Dans les années 1970 et la première moitié des années 1980, la majorité des Pays Méditerranéens ont connu de sérieux déséquilibres économiques alimentés par un fort endettement extérieur public dans une période d'accès relativement facile aux financements internationaux. Grâce à la mise en place de politiques de rigueur et de Programmes d'Ajustement Structurel, la zone a globalement obtenu une stabilisation de ses grands agrégats macroéconomiques :

- l'endettement extérieur de la plupart des pays a diminué (exception faite du Liban), grâce aux meilleurs résultats de la balance courante, aux efforts des États pour limiter l'endettement public externe, aux rééchelonnements de dette extérieure bilatérale, ainsi qu'à la gestion active de la dette menée par certains pays, notamment le Maroc ;
- l'inflation apparaît maîtrisée sous le seuil des 10 %. La principale exception est la Turquie, qui a conservé jusqu'en 1999 un niveau

d'inflation compris entre 60 et 100 % l'an, et dont le programme de stabilisation mis en place fin 1999 vient de marquer le pas suite à la crise de change ;

- en revanche, l'état des finances publiques s'est détérioré et ne s'améliore pas en Turquie, en Égypte (creusement du déficit public, détérioration de la situation des banques publiques), en Israël (dette publique toujours élevée), et même au Maroc (équilibre dépendant de recettes exceptionnelles de privatisations).



## Une croissance insuffisante pour répondre aux besoins sociaux

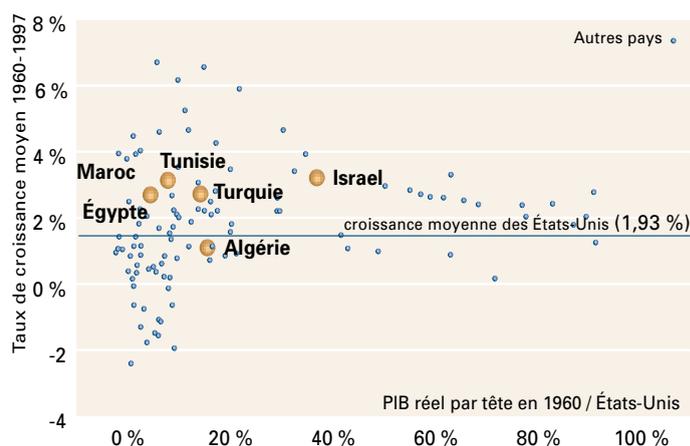
La stabilisation économique s'est accompagnée d'une perte de compétitivité extérieure, d'une offre atone et d'une compression de la demande intérieure, contribuant à une faible émergence des Pays Méditerranéens :

- leur compétitivité est aujourd'hui affectée par l'appréciation des taux de change effectifs réels enregistrée depuis 1990 et générée par des politiques d'ancrage monétaire ayant pour but la lutte contre l'inflation (Égypte) ou l'allègement du remboursement de la dette (Maroc). Cette évolution a joué défavorablement sur les exportations manufacturières, les recettes touristiques, les transferts des émigrés exprimés en monnaie domestique et les flux d'Investissement Direct Étranger (IDE) ;
- contraint du côté de l'offre par une compétitivité et une diversification insuffi-

sante, le maintien des soldes extérieurs dans des limites soutenables a été obtenu en brisant la demande. De fait, les ajustements ont entraîné un ralentissement d'ensemble des taux de croissance du PIB par habitant ;

- parallèlement, le caractère peu intégré des économies méditerranéennes s'est traduit par la divergence des performances économiques et par des évolutions asynchrones.

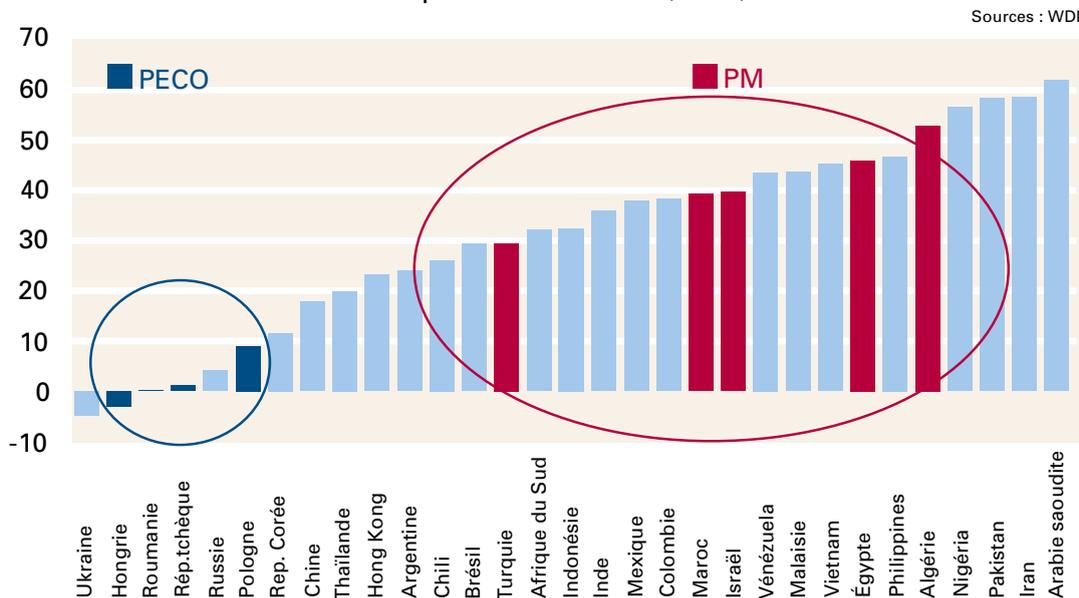
Indicateurs d'émergence des PM



À ce jour, les PM, qui connaissent des taux de natalité en baisse, entrent dans une phase de transition démographique a priori favorable : la croissance de la population potentiellement active est forte, le poids des générations les plus jeunes diminue, et le poids des générations âgées ne se fait pas encore trop sentir.

La région bénéficie donc d'une fenêtre d'opportunité caractéristique d'une situation de pré-émergence, à la condition de créer un nombre d'emplois suffisant pour absorber cette main d'œuvre potentielle, et de faciliter ainsi la montée de l'épargne (à l'exemple de l'Asie).

Augmentation des effectifs de la tranche d'âge 15-64 ans sur la période 1995-2010 (en %)



Cependant, tirer parti de cette fenêtre d'opportunité sera délicat à court et moyen terme. Le risque est avant tout social : les taux de chômage sont en effet très élevés, notamment chez les jeunes (65 % de la population a moins de 20 ans), et l'abondance des entrants sur le marché du travail est susceptible de nuire à l'équilibre social et à la capacité des autorités à mener des politiques de long terme.

Les États pourraient être tentés de mener des politiques de court terme (admettre des emplois publics peu productifs, remettre en cause les restructurations de l'industrie locale...) au risque de pénaliser la croissance à moyen terme.

## Une intégration dans le processus de globalisation à affirmer

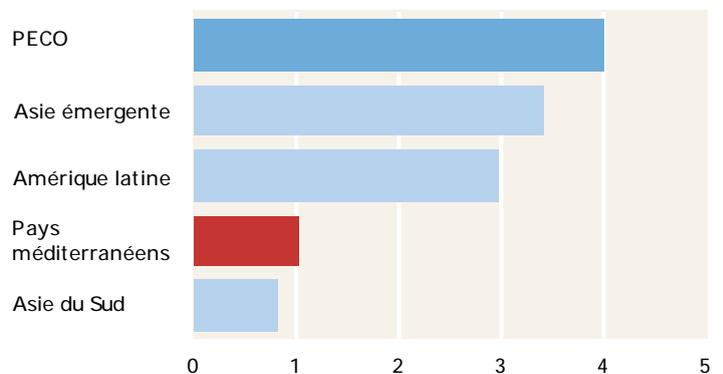
Les Pays Méditerranéens sont aujourd'hui classés parmi les pays du monde les plus fermés sur le plan commercial : le tarif moyen appliqué y est l'un des plus élevés et les barrières non tarifaires pénalisent les échanges extérieurs. L'Europe demeure le partenaire commercial prédominant (elle représente près des deux tiers de leur commerce extérieur) et l'intégration commerciale Sud-Sud demeure très faible. Les liens inter-pays reposent sur une accumulation d'accords bilatéraux engendrant une superposition de régimes douaniers à géométrie variable dont la cartographie est malaisée et le fonctionnement difficile. Il en résulte une forte opacité, un accroissement des coûts d'information et de transaction pour les opérateurs privés. Au total, le volume du commerce Sud-Sud demeure ainsi minime - on l'estime à 6 % des exportations des PM - et inférieur à son potentiel.

Or, exceptions faites d'Israël et de la Turquie, les dotations des PM en capital humain et en infrastructures sont relativement faibles. Il serait ainsi nécessaire de maintenir un niveau satisfaisant de dépenses d'éducation et de formation professionnelle dans un contexte de dépenses publiques contraintes. Il conviendrait dans le même temps d'accélérer les réformes budgétaires et fiscales d'envergure pour accompagner le désarmement tarifaire (les recettes douanières représentant encore en moyenne près de 20 % des recettes des PM), et d'accompagner la montée en puissance de l'épargne locale ou régionale au travers de la modernisation du système financier.

En outre, les tensions politiques, la faiblesse des infrastructures de communication et de transport, de même que les disparités des normes, sont loin de faciliter les échanges. La compétitivité de la région s'en trouve dégradée (incapacité à réaliser des économies d'échelle dans un espace morcelé).

Les Pays Méditerranéens reçoivent environ 6 Md \$ par an d'IDE, soit à peine 1 % des flux mondiaux, et 5 % de ceux orientés vers les pays en développement.

Flux d'IDE entrants (en % du PIB),  
moyenne 1994/2000



Source : DATASTREAM, calculs DREE 5A

## Une situation qui nécessite de profondes réformes structurelles

Dans certains pays, l'environnement des affaires se caractérise par la faiblesse du secteur privé, l'étroitesse et l'opacité de ses liens avec l'État, le haut niveau de protection de l'économie, le manque d'efficacité dans l'allocation des ressources et la faible autonomie de la société civile. Peu adaptés aux règles d'une économie ouverte, ces fonctionnements anti-concurrentiels constituent aujourd'hui la principale entrave au développement. La mise en place d'un système financier adapté apparaît notamment déterminante. En effet, à ce stade,

le problème de l'investissement se pose moins en terme de manque de financement extérieur que de faible efficacité de la collecte des capitaux et de l'allocation des ressources. Le développement des institutions financières et la mise en concurrence des réseaux bancaires contribueraient à une plus grande efficacité de l'investissement productif. De même, l'instauration et l'application d'un environnement juridique des affaires (droit commercial, fiscal, social, processuel, etc.) moderne s'avère indispensable. Si certains pays parmi les plus développés ont su enclencher ces dynamiques vertueuses, la plupart d'entre eux sont encore au milieu du gué.

## Une offre à améliorer en profondeur.

Certains pays ont d'ores et déjà manifesté leur capacité à s'imposer sur des créneaux porteurs, à gagner des parts de marché à l'exportation, mais la plupart ont subi une érosion de leurs positions commerciales, notamment sur le marché européen, malgré leurs conditions d'accès privilégiées, et n'ont pas bénéficié de la montée en puissance des flux de capitaux privés vers les pays émergents enregistrée depuis le début de la décennie.

Outre des réformes structurelles pour mettre en confiance le secteur privé, l'insertion internationale nécessite également des efforts de compétitivité, et donc de productivité, supposant des investissements de formation, des transferts de technologie et de capitaux, et des marchés intérieurs plus dynamiques

La question de la politique de change peut se poser, ici ou là : des arbitrages parfois

difficiles seront à faire entre le maintien de parités permettant une gestion plus facile de la dette extérieure, l'importation ou la création sur place de valeur ajoutée, et la compétitivité - prix de l'offre. En tout état de cause, le traitement de la

dette par les Clubs de Paris ou de Londres ne saurait se substituer aux efforts structurels et d'ouverture à accomplir dès aujourd'hui. Pour

tirer parti des bénéfices de l'ouverture à plus long terme, les PM les moins bien positionnés devront abandonner certaines productions et remonter les filières pour concentrer leurs moyens de production sur d'autres activités plus porteuses et mieux rémunérées. Le partenariat euro-méditerranéen a justement pour objectif d'accompagner les Pays Méditerranéens dans leurs efforts de réforme.

**Le partenariat euro-méditerranéen a pour principal objectif d'accompagner les PM dans leurs efforts de réforme**

## Des progrès certains mais trop limités depuis Barcelone

Près de 5 années après la Conférence de Barcelone, le partenariat euro-méditerranéen a progressé :

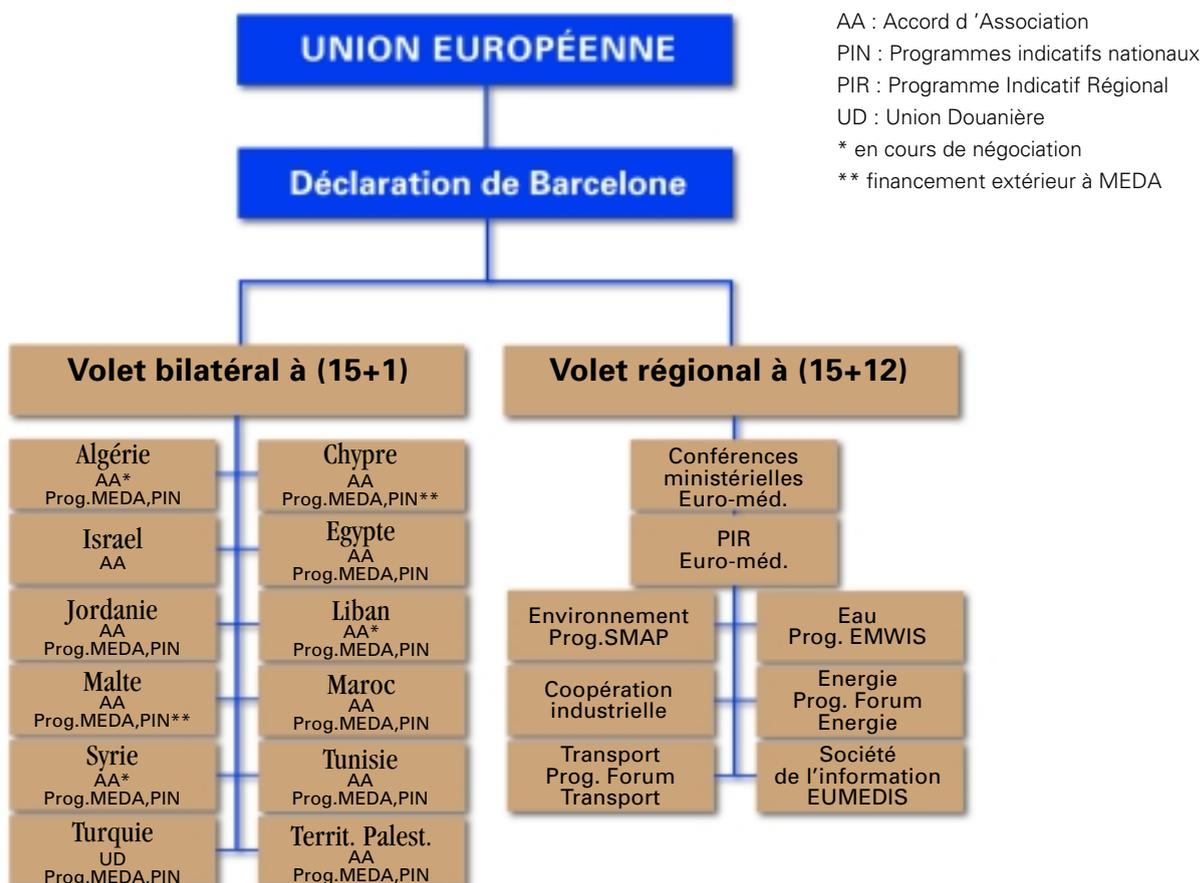
- il offre à l'espace euro-méditerranéen un cadre de dialogue permanent entre les 15 États Membres et les 12 PM marqué chaque année par la tenue d'une Conférence des ministres des Affaires étrangères des 27 (la dernière a eu lieu à Marseille les 15/16 novembre 2000 sous Présidence française). Il prévoit à la fois le renforcement des relations « bilatérales » entre l'UE et chaque pays (au travers de la signature d'accords d'association) et la concertation de l'ensemble des pays partenaires dans les domaines transversaux propices à la structuration d'un véritable espace régional.

- outre la Turquie, Chypre et Malte, tous trois candidats reconnus à l'adhésion, nombre de

pays (Tunisie, Israël, Maroc, Territoires Palestiniens, Jordanie) ont signé des accords d'association avec l'UE, même si tous ne sont pas encore pleinement entrés en vigueur. L'accord avec l'Égypte vient d'être paraphé. Par ailleurs, les négociations avec l'Algérie, le Liban et la Syrie entrent dans une phase plus dynamique. Rappelons que ces accords d'association traduisent au niveau des relations de l'Union avec chaque pays méditerranéen les objectifs de la Déclaration de Barcelone, et s'articulent ainsi autour des 3 volets suivants :

1. le renforcement du dialogue politique ;
2. l'instauration progressive d'une zone de libre échange sur une période de 12 ans (permettant le retour à la symétrie de nos relations commerciales, les PM bénéficiant jusqu'à ce jour, sans contrepartie, d'un accès préférentiel au marché communautaire) doublée d'une coopération économique et financière renforcée,
3. l'approfondissement du dialogue social, culturel et humain.

## Architecture du partenariat euro-méditerranéen



## Progrès des négociations des Accords d'Association

	Tunisie	Israël	Maroc	A.Palest.	Jordanie	Égypte	Liban	Algérie	Syrie
Conclusion des négociations	juin 95	sept. 95	nov. 95	déc. 96	avril 97	juin 99	en cours	en cours	en cours
Signature de l'Accord	juil. 95	nov. 95	févr. 96	févr. 97	nov. 97	<i>paraphé</i>	/	/	/
Entrée en vigueur	mars 98*	juin 00	mars 00	juil. 97	/	/	/	/	/

\* application par anticipation depuis janvier 1996

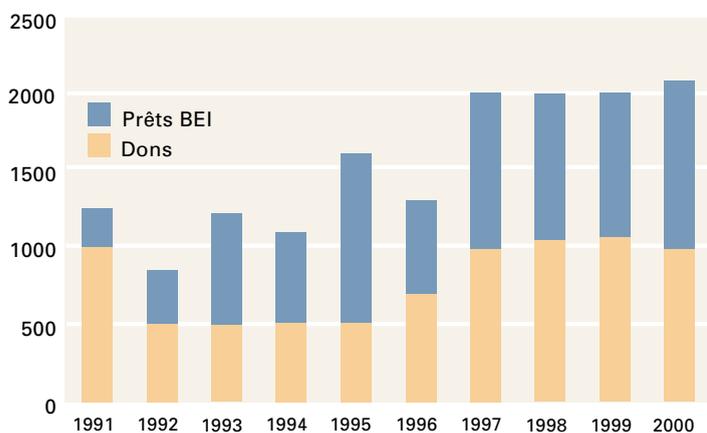
- Par ailleurs, l'accompagnement financier communautaire du partenariat (notamment le programme MEDA et les interventions de la BEI) est en place, bien que connaissant certaines difficultés de mise en œuvre dans les décaissements (dont la responsabilité est à partager entre la partie communautaire et les pays bénéficiaires). Au cours de la période 1995-1999, 4,6 Md € de dons (3,5 Md € issus de MEDA) ont ainsi été engagés sur la zone. La BEI a pour sa part engagé des prêts d'un montant équivalent sur la même période. Pour 2000-2006, ce sont 5,35 Md € de dons MEDA et 7,4 Md € de prêts BEI qui sont programmés.

Il n'en reste pas moins que le partenariat n'est pas encore parvenu à stimuler les réformes nécessaires à l'émergence des PM et à la créa-

tion d'un espace régional euro-méditerranéen pleinement opérationnel.

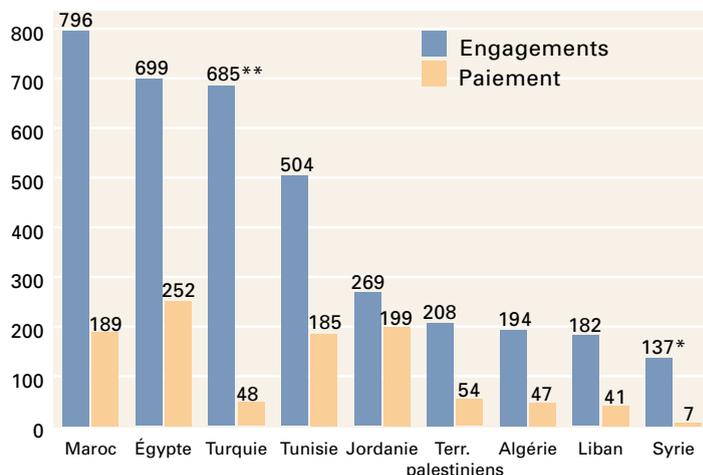
Certains pays considèrent en effet que le partenariat proposé est inégal, et soulignent les risques associés à l'ouverture commerciale et les efforts à accomplir en matière de réformes. Ils l'apprécient notamment au travers du montant de l'appui financier communautaire (qui ne peut cependant avoir qu'un rôle catalytique et ne saurait constituer à lui seul le curseur des progrès). Or, et au-delà de la forte hétérogénéité qui caractérise la zone, force est de constater que le fossé entre rives Nord et Sud de la Méditerranée ne se réduit pas, et pourrait même se creuser du fait de l'accélération économique provoquée par la montée en puissance des nouvelles technologies et des dynamiques internes de l'Union.

Financements de L'Union Européenne au bénéfice des PM  
1991/2000 - Millions d'euros



Calculs DREE sur sources provisoires 2000

Répartition des engagements et paiements MEDA  
1995/2000 - Millions d'euros



\* comprenant réengagements de projets antérieurs

\*\* La Turquie bénéficie également de fonds hors MEDA

## Pour un développement économique et social durable

Le partenariat euro-méditerranéen est à même de jouer un rôle de catalyseur dans la mise en place du scénario vertueux développé précédemment. Pour cela, il devrait mieux répondre aux difficultés actuelles :

**Le dialogue institutionnel renforcé**, sur le volet économique et commercial a été lancé sous Présidence française par la Conférence de Marseille. La première réunion euro-méditerranéenne de 27 ministres du Commerce (29 mai 2001) permettra de mettre en place une concertation renforcée au niveau des responsables des politiques commerciales. Par ailleurs, un cadre efficace devrait également permettre à terme au secteur privé et à la société civile de se rencontrer et de préparer l'avenir sur la base d'échanges constructifs assurant la réconciliation de logiques parfois divergentes.

**L'appui financier communautaire** devrait être prioritairement porté sur trois axes :

- la mise en valeur du potentiel régional (qui pourrait être encouragée au travers de projets structurants : infrastructures/eau/NTIC ; harmonisation des règles de commerce et d'investissement ; soutien à l'application d'accords Sud - Sud : Maroc, Tunisie, Égypte, Jordanie) ;
- la mise en œuvre des réformes structurelles, qui doivent nécessairement aller de pair avec l'ouverture commerciale (au travers de programmes d'ajustement structurel et/ou secto-

riel basés sur le strict respect de conditions, couplés à un renforcement du dialogue et de la coopération économique et commerciale) ;

- la valorisation du capital humain (qui peut être amélioré au travers de projets d'éducation et de formation).

Les engagements financiers de l'Union pour 2000/2006 devront clairement traduire ces priorités.

**L'ouverture commerciale des Pays Méditerranéens** devra s'amorcer, de manière simultanément verticale (Accords UE-PM) et transversale (Accords PM-PM), et devenir un stimulant actif à la mise en œuvre des réformes. Les enjeux commerciaux doivent être traités en priorité. À cet égard, le sujet agricole pourrait être abordé rapidement (c'est dans l'intérêt même des PM dont l'avantage comparatif est soumis à des contraintes démographiques et environnementales grandissantes), sereinement et globalement (au travers d'une approche de développement durable d'un espace méditerranéen commun). Elle devrait également s'accompagner d'un approfondissement du volet non tarifaire des accords d'association (harmonisation des règles de concurrence, de passation des marchés publics, et des règles d'origine, etc., favorisant ainsi l'intégration régionale).

C'est dans ces conditions, et notamment au travers du dialogue économique et commercial, que le partenariat euro-méditerranéen sera pleinement en mesure de conjuguer ouverture internationale et développement économique et social durable des pays méditerranéens.

Rédacteurs :

BUREAU : AFRIQUE ET PROCHE-ORIENT

- Philippe Colombani  
philippe.colombani@dree.org

- Philippe Latriche  
philippe.latriche@dree.org

BUREAU : MARCHES ÉMERGENTS

- Véronique Massenet  
veronique.massenet@dree.org

BUREAU : ACCORDS RÉGIONAUX ET DÉVELOPPEMENT

- Florence Dobelle  
florence.dobelle@dree.org

PEE de Singapour

- Didier Janci (ancien chef du bureau Marchés émergents)

didier.janci@dree.org

L'ensemble du contenu de ce document relève de la législation française et internationale sur le droit d'auteur et la propriété intellectuelle. Au regard du caractère de gratuité de l'information, toute reproduction sur un support papier ou électronique est autorisée sous réserve du respect des trois conditions cumulatives suivantes : gratuité de la diffusion, respect de l'intégrité des documents reproduits, mention de la source : Direction des Relations économiques extérieures

Éditeur :

Direction des Relations économiques extérieures  
Secrétaire d'État au Commerce extérieur  
Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie  
139 rue de Bercy - 75572 Paris CEDEX 12

Directeur de la publication :

Jean-François Stoll, directeur de la DREE  
Responsable de la rédaction : Eric Duédal

Date de parution : 23 avril 2001

Publication gratuite

ISSN : 1155-4142

Conception graphique : Studio de la DIRCOM

Abonnement : En ligne : site Internet

http://www.commerce-exterieur.gouv.fr/publications

Contact : eric.duedal@dree.org